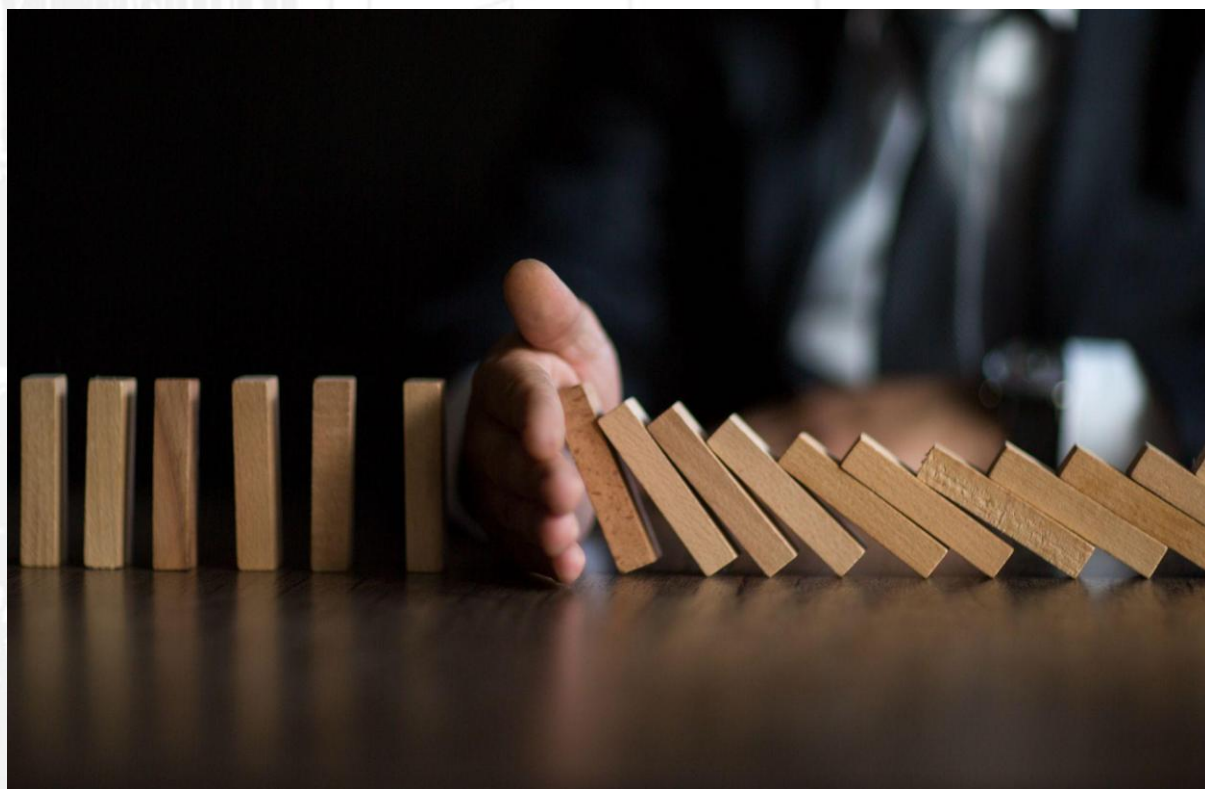


GRAVITÉ DES AT/MP



Qu'est-ce que la gravité des AT/MP ?

La gravité est un indicateur en santé et sécurité au travail pour mesurer l'impact et l'importance des accidents du travail et maladies professionnelles dans une entreprise. Elle peut être mesurée de deux façons, par deux sous-indicateurs différents :

- **Le taux de gravité (TG)** : Il a trait à la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail. Il mesure donc des incapacités temporaires.
- **L'indice de gravité (IG)** : Il concerne la gravité des accidents ayant donné lieu à l'attribution d'une incapacité permanente.

Comment mesure-t-on la gravité des AT/MP ?

Il existe deux formules, chacune pour calculer un des indicateurs de gravité.

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours de travail perdus par incapacité temporaire}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1000$$

NB : Les différentes valeurs sont à indiquer pour l'année

Exemple : Un travailleur est arrêté pendant 5 jours suite à une blessure. Seul membre de l'entreprise, il est censé travailler pendant 35h chaque semaine, ce qui fait un total d'environ 1620 heures par an, congés compris. A ces 1620 heures, on soustrait les 35 heures non travaillées pendant l'arrêt de travail, ce qui fait 1585.

Le calcul est donc : $\frac{5}{1585} \times 1000 \approx 3.15$

Le taux de gravité de l'entreprise est donc d'environ 3,15.

$$\text{Indice de gravité} = \frac{\text{Somme des taux d'incapacité permanente}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1000$$

Exemple : Deux travailleurs subissent un accident de travail important, l'un recevant des séquelles estimées à une incapacité permanente de 10% et l'autre à une incapacité de 25%. Tous deux sont les seuls salariés de l'entreprise et ils travaillent 35 heures par semaine, ce qui fait qu'ils devraient travailler 1620 heures chacun.

Mais suite à l'accident, l'un est arrêté trois semaines et l'autre 6 semaines. Leurs heures de travail annuelles sont donc réduites d'autant, de 105 heures pour l'un et de 210 pour l'autre, ce qui fait respectivement 1515 et 1410.

Le calcul est donc le suivant : $\frac{10 + 25}{1515 + 1410} \times 1000 = \frac{35}{2925} \times 1000 \approx 11.97$

L'indice de gravité de l'entreprise est d'environ 11,97.

Les taux d'incapacité permanente

Les taux d'incapacité sont déterminés par un médecin-conseil appartenant au service médical de la caisse d'assurance maladie. Il y a quatre grandes catégories d'incapacité, en fonction de l'importance de l'incapacité suite à l'accident de travail ou à la maladie professionnelle:

- Catégorie 1 : Moins de 10 %
- Catégorie 2 : 10 à 19 %
- Catégorie 3 : 20 à 39 %

- Catégorie 4 : 40 % et plus ou décès de la victime

NB : Si le taux d'incapacité permanente est supérieur ou égal à 10 %, il ouvre droit au versement d'une rente d'incapacité permanente

L'intérêt des indicateurs

Mesurer la gravité d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle a un intérêt majeur, car elle est directement liée au taux de cotisation que paient les entreprises chaque année. En effet, le taux d'une entreprise est calculé par la Carsat et prend en compte plusieurs facteurs :

- Activité principale
- Taille de l'établissement
- Secteur d'activité
- Fréquence et gravité des sinistres (via le taux et l'indice de gravité, donc) survenus

En clair, plus les AT/MP au sein d'une entreprise sont d'une gravité importante, plus son taux de cotisation sera élevé.